



EDMOND
DE ROTHSCHILD

INFORMATIONS ESG
INVESTISSEURS
ART. 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

JUIN 2022

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	DEMARCHE GENERALE DE LA BANQUE	3
	POLITIQUE GENERALE DE LA BANQUE	3
	CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE	4
	LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG	4
	ADHÉSION DE L'ENTITÉ À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG	4
III.	MOYENS INTERNES	5
	DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES	5
	ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ	5
IV.	DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ	6
	CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE	6
	INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION	6
	INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	7
V.	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS	7
VI.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	7
VII.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	9
VIII.	DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	10

I. INTRODUCTION

L'article 29 de la Loi n°2019-1147 (dite « Loi Energie et Climat ») a créé ou modifié les articles L. 511-4-3, L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier (« COMOFI »). Son objectif est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les établissements de crédit offrant des services de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations du présent rapport visées à l'article 29 de la Loi Energie et Climat portent sur Edmond de Rothschild (France) LEI : 9695002JOWSRCLLLNY1

Il est précisé que Edmond de Rothschild (France) a confié à Edmond de Rothschild Asset Management (France), sa filiale spécialisée dans la gestion d'actifs, la mission de sélection des actifs et de constitution de l'allocation des comptes sous gestion dans le respect des termes et conditions des mandats donnés par ses clients. Edmond de Rothschild (France) supervise l'activité ainsi externalisée et reste seule responsable de la bonne exécution des mandats à l'égard des clients finaux. Elle s'appuie largement sur l'expertise développée par cette filiale en matière d'investissement responsable.

II. DEMARCHE GENERALE DE LA BANQUE

POLITIQUE GENERALE DE LA BANQUE

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable. L'IR est au cœur des activités du Groupe et l'expertise des équipes accompagne les transformations qui s'opèrent au sein du secteur en apportant des solutions concrètes aux enjeux actuels.

Notre approche consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides, tout en soutenant le développement d'entreprises vertueuses. Elle est validée par la confiance de clients institutionnels de renom.

- Pour cela, nous adoptons une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant. Nous souhaitons accompagner les entreprises investies dans leur croissance durable.
- Notre approche est dynamique : l'investissement responsable est au cœur de nos innovations tant dans la conception de nouveaux produits.
- Elle est également tournée vers le long terme : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrions bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financière, sociale et environnementale.

CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'équipe de gestion publie une revue ISR trimestrielle qui donne, entre autres, un aperçu de notre approche ESG, des exemples et des progrès réalisés.

LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Les mandats relevant de l'article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR » ou « Disclosure ») sont: Equilibre ISR, Dynamique ISR et Offensif ISR. Aucun mandat article 9 au sens du même Règlement n'est à ce jour commercialisé :

Approche ESG retenue	Encours sous gestion (en millions d'euros)	% des Encours sous gestion
Exclusion		100%
ESG (article 8 SFDR)	145	3.2%
TOTAL	4500	-

Données au 31/12/2021

ADHÉSION DE L'ENTITÉ À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG

Par ailleurs, signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en œuvre une Stratégie d'Investissement Responsable sur la période 2013-2016, mise à jour pour 2017-2020, et mis en ligne sur son site internet sa Politique d'Investissement Responsable :

<http://www.edmond-de-rothschild.com/edmond-de-rothschild-groupe/politique-investissement-responsable-et-integration-risques-durabilite>

A la date de rédaction du présent rapport, Edmond de Rothschild (France) n'adhère pas à une charte, un code ou une initiative relative à l'intégration de critères ESG dans la politique d'investissement de ses mandats de gestion.

III. MOYENS INTERNES

DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

Un équivalent temps plein se consacre à la gestion et au suivi des mandats ISR.

Les gérants qui travaillent sur les mandats ISR peuvent s'appuyer sur les divers spécialistes du Groupe. Ils sont en outre en charge de forger notre approche et notre méthodologie Investissement Socialement Responsable (ISR).

Il s'agit de professionnels expérimentés en matière d'investissement responsable, avec notamment des années d'expérience consacrées à la recherche extra-financière et à l'implémentation de stratégies financières destinées à la création de valeur sur le long terme.

Les gérants utilisent les principaux prestataires externes dans le cadre du dispositif du suivi des critères ESG des fonds :

- Sustainalytics : fournit des notations ESG et analyses des controverses
- Carbon4 Finance: partenariat afin d'avoir accès à leur recherche Carbon Impact Analytics et d'identifier les entreprises les plus performantes en matière de climat au sein de chaque secteur ; Carbon4 Finance fournit une analyse exhaustive de l'empreinte carbone, identifiant à la fois les risques et les opportunités, y compris le calcul des émissions induites et des économies d'émissions (émissions de portée 1, 2 et 3 en amont et en aval).

ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Edmond de Rothschild (France) prévoit de renforcer la formation des collaborateurs sur la finance durable via la mise en place d'un e-learning obligatoire.

Le groupe Edmond de Rothschild dispose depuis mars 2022 d'un comité de Durabilité. Cet organe de gouvernance coordonne l'intégration des sujets de durabilité au sein des activités et la transversalité des sujets. Il remonte les plans d'action au comité exécutif du Groupe.

Le Groupe adhère également depuis juin 2021 aux 16 priorités pour la finance durable établies par l'Association de Banques Privées en Suisse. Ces 16 priorités se déclinent en 4 volets :

- L'engagement
- L'offre et le conseil
- La formation
- Le risque climat

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans cette démarche volontaire afin de mettre en place les actions nécessaires pour répondre à ces priorités et accélérer la transition vers une économie plus durable démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

IV. DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur l'expertise de sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) et notamment de l'équipe IR de cette entité. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la 3ème stratégie IR (2021-2024) est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management. Ce comité est présidé par le Global CEO Asset Management et compte parmi ses membres les responsables des différentes directions. Ceux-ci contribuent à la mise en œuvre des actions de la Feuille de route IR 2021-2024, priorisée au sein de leurs Directions.

La stratégie 2021-2024 concerne, pour la première fois, l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs liquides et d'actifs réels du groupe Edmond de Rothschild. Elle vise à structurer l'engagement approfondi d'Edmond de Rothschild en faveur de l'investissement responsable et d'assurer son développement. Elle se concrétise notamment par la fixation d'un certain nombre d'objectifs transversaux concernant l'intégration ESG, le climat, la formation et la communication IR ainsi l'inclusion de critères ESG dans la rémunération.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

Le Règlement Disclosure établit ainsi des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers (dont les mandats de gestion).

En outre, le Règlement Disclosure prévoit l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des politiques écrites sur l'intégration des risques en matière de durabilité et de garantir la transparence de cette intégration.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

- parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,
- promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité,
- s'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques.

Afin de se conformer à ces dispositions, Edmond de Rothschild (France) a :

- mis à jour sa Politique de Rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- publié ces informations sur son site Internet.

Dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité¹ tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild (France) a fixé en 2021 des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation. L'extension d'inclusion de critères ESG dans la rémunération concerne tous les collaborateurs en 2022.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour afin d'intégrer les risques en matière de durabilité.

Cette mise à jour a été l'occasion de préciser les exigences destinées à permettre de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable. L'article 29 de la loi Energie et Climat et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 imposent notamment de nouvelles obligations en matière de gouvernance. Aussi, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de l'article D. 533-16-1 (III.3.c) du COMOFI, l'article 1 du Règlement Intérieur relatif à la compétence du Conseil a été modifié afin d'y intégrer l'examen régulier de la Politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité établie par le groupe Edmond de Rothschild, laquelle reflète la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein de la Banque.

V. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

Au 31 décembre 2021, ni Edmond de Rothschild (France) ni son délégataire Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne participent aux assemblées générales des émetteurs des titres inscrits dans les portefeuilles sous gestion.

VI. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur ce point sur la stratégie définie par sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive de nos portefeuilles d'ici 2050. A ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont elle est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Projet), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les

¹ Ce risque est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance que, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement effectué.

entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative.

La feuille de route a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne. Elle prend également en compte le dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (« scénario durable ») compatible avec l'Accord de Paris :

<https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario>

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI).

Politiques

L'objectif est d'œuvrer, par les choix de financement et l'engagement auprès des sociétés, pour l'inscription investissements d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur une trajectoire de réchauffement climatique très limité et compatible avec l'Accord de Paris.

Pour l'analyse des émetteurs, l'équipe Investissement Responsable dédiée a développé un modèle interne propriétaire de scoring reposant sur la typologie de la TCFD pour quantifier les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. En pratique, cela signifie qu'en matière de risques climat, la feuille de route invite à ne pas se disperser et à rester concentré sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs puisque 10% des émetteurs présents dans moins d'une dizaine de secteurs économiques concentrent 90% des risques climat.

Ce modèle analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes : horizon court terme (2020-2024), horizon moyen terme (2024-2035) et horizon long terme jusqu'en 2050. L'objectif est d'arriver à une neutralité carbone à horizon 2050. La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous conduit à identifier 5 secteurs (à savoir l'énergie, les transports, le bâtiment, l'industrie et l'agriculture) et 11 sous-secteurs à risques climatiques élevés dont 5 dès aujourd'hui (période 2020-2024). Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, nous avons identifié 8 secteurs et 21 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont 13 dès aujourd'hui.

La feuille de route Climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre en priorité les trois classes d'actifs liquides Actions, Obligations d'entreprises et Obligations Souveraines. Elle s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable. Nos avancées dans ce domaine se font progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises.

La feuille de route est mise à jour tous les 18 à 24 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO₂ évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer les actions. La prochaine mise à jour de la feuille de route devrait nous permettre d'insérer des objectifs climatiques à des horizons intermédiaires.

Afin de concrétiser notre feuille de route climat, nous avons implémenté des outils de mesure et de pilotage. Depuis 2019 la quasi-totalité de ses fonds ouverts disposent d'un reporting mensuel intègre une empreinte carbone.

Une étape a été franchie en 2021 et en termes de mesure quantitative des risques et opportunités climat via la signature d'un partenariat avec Carbon4 Finance qui nous a permis renforcer notre expertise, nos capacités d'analyse et de reporting sur la transition énergétique et le changement climatique.

Un ensemble important de données Carbon4 Finance a été intégré dans notre outil de gestion et permis de développer des outils de suivi du risque et de l'alignement climatique de nos portefeuilles. Une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées, sont aujourd'hui disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de Carbon4 Finance.

Les données sont en temps réel et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement.

En parallèle, la gouvernance et la coordination transverse Asset Management ont été renforcées en 2021, par l'inclusion de 2 objectifs climat dans notre stratégie IR 2021-2024, dont la signature d'une initiative climat reconnue.

Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été amendée en excluant tous les acteurs de cette filière qui augmentent leurs capacités.

VII. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur ce point sur la stratégie définie par sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France). Nous sommes en outre conscients que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a ainsi souscrit en 2022 à la base de données Biodiversity Impact Analytics de Carbon4 Finance qui fournit notamment l'indicateur « Global Biodiversity Score » (GBS). Ce score mesure l'intégrité des écosystèmes en liant l'activité économique de l'entreprise à sa pression sur la biodiversité et en traduisant celle-ci en impact sur la biodiversité.

Les données de cette base sont en cours d'implémentation dans l'outil de gestion utilisé par Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour les mandats des clients de Edmond de Rothschild (France). Elles seront accessibles à tous les gérants courant 2023.

Edmond de Rothschild a par ailleurs rejoint en 2021 l'initiative Finance for Biodiversity dont les signataires s'engagent à collaborer et à partager les connaissances, de mener des engagements avec les entreprises, de mesurer l'impact de leurs investissements, de définir des objectifs de rendre compte publiquement des avancées dans le domaine de la biodiversité.

VIII. DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Nous sommes convaincus que l'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des émetteurs qui ont un plus grand potentiel de performance sur le long terme.

Une première étape de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est constitué par les exclusions. Si celles-ci constituent un dernier recours, l'équipe de gestion a formalisé une politique d'exclusions concernant les secteurs qui lui semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées, le charbon thermique et le tabac.

En allant plus loin, l'analyse ESG propriétaire détaillée, titre par titre, intègre de nombreux critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernant responsables.

Elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous les fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Ce modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs plus risqués.

La typologie des risques de transition identifiés par la TCFD est reprise :

- Régulation (Policy & Legal),
- Technologique,
- de Marché et de Réputation.

Le modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Notre équipe de gestion analyse par exemple les objectifs (alignés avec les Accords de Paris par exemple) et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais elle regarde aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Lorsque les gérants sélectionnent des OPC dans le cadre de la gestion des mandats ISR, ils s'assurent que ceux-ci soient article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR.

AVERTISSEMENTS :

Le présent document a été établi par Edmond de Rothschild (France) en juin 2022.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

La responsabilité de Edmond de Rothschild (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 83 075 820 euros

RCS Paris 572 037 026 - ORIAS n° 07 033 943

T 01 40 17 25 25 - www.edmond-de-rothschild.fr